



dépot de plainte contre moi

Par **arthy**, le **18/06/2009** à **15:21**

on à déposé plainte contre moi en disant que j'avais cassé un carreau de tractopelle hors cela est faut, j'ai été entendu à la gendarmerie. je viens de recevoir une facture que dois-je faire?

Par **Petit Pierre**, le **18/06/2009** à **20:11**

Arthy,

si vous êtes sûr de votre bon droit, ne payez rien.

Néanmoins, au cas où vous auriez "dérapé", payez cette réparation moyennant retrait de la plainte du proprio du tracto-pelle.

Pierre

Par **cram67**, le **23/06/2009** à **16:20**

Si vous avez nié les faits, ce n'est pas la procédure via la gendarmerie qui est à l'origine de la réception de la facture.

La plainte à la gendarmerie est une procédure judiciaire, qui engagée, vous soumettra à la décision du procureur de la République.

Je suis du même avis que petit pierre...

Si vous avez effectivement cassé cette vitre, acquittez vous de la facture, quelques excuses sincères, et vous éviterez ainsi une procédure judiciaire.

Je vous rappelle que le fait de vous acquitter de cette facture, vous rendra in facto responsable de l'incident.

Par contre, si vous n'avez pas commis cette dégradation, ne payez rien et défendez vous.

Par **arthy**, le **24/06/2009** à **11:37**

en faite ce monsieur veut éviter toute procédure car il a tappé sur mon amie qui est adulte handicapé. Elle a déposé plainte à la gendarmerie et il dit qu'il ne la pas atouché alors qu'il ya

des témoins. Voilà comment commence l'histoire.

Par **Petit Pierre**, le **26/06/2009** à **17:57**

Arthy,

ce Monsieur veut éviter toute suite judiciaire,
mais dépose néanmoins plainte contre vous ?

Je ne comprends plus très bien. Désolé.

Pierre

Par **arthy**, le **27/06/2009** à **12:12**

a vrai dire moi non plus mais je pense qu'il y a un peu de jalousie de tout ce que l'on fait et qui on peut recevoir